



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Ble dur et orge

Question écrite n° 48464

### Texte de la question

M. Franck Marlin souhaite interroger M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur une proposition suggérée par les agriculteurs du Sud Essonne. Il s'agit d'envisager la labélisation (label rouge) du ble dur et de l'orge produits dans la région de la Beauce et dont la qualité s'avère, depuis ces dernières années, exceptionnelle et très supérieure aux régions productrices dites traditionnelles. À côté de la production de masse, qui restera toujours nécessaire dans certaines filières, nous devons développer, monsieur le ministre s'y emploie, des productions bien identifiées et qui disposent d'atouts spécifiques, qu'il s'agisse de leur origine ou de leurs conditions de production. Il demeure donc indispensable d'utiliser les atouts de la région agricole du Sud Essonne pour développer cette filière du ble dur et de l'orge. Il est démontré que le consommateur est à la recherche de nouvelles références. Cette politique de qualité doit convenir au client, la labélisation de ble dur et de l'orge beaucerons pourrait correspondre à cette exigence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marlin Franck](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48464

**Rubrique :** Cereales

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 1997, page 751